



N° 244 - événements de mars 2016

Intervention

Le mois de mars a donné lieu à un exercice d'activation du réseau **Ice**. Le centre national de la République Tchèque a testé la réactivité du Cedre pour fournir des informations spécifiques sur l'éthylène. Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays d'Iroise a informé l'astreinte du Cedre de l'échouement de quelques bidons d'une contenance de 20 litres d'acide phosphorique sur des plages du nord Finistère. Également informé d'arrivages de boules gluantes sur les plages du Finistère, un biologiste du Cedre a identifié l'origine de cette fausse pollution. Il s'agirait probablement d'ascidies coloniales ("patate de mer") décrochées des fonds au cours de phénomènes inhabituels tels que tempêtes ou grandes marées. Un incendie sur un site industriel en Corse a provoqué le rejet de produits acides, d'alodine et un mélange sulfochromique, dont la quantité estimée à plusieurs dizaines de litres est difficilement quantifiable car mélangés à de grands volumes d'eaux d'extinction. La **DREAL** Corse a demandé l'expertise du Cedre sur les conséquences et sur l'éventuelle intervention à mener suite au rejet accidentel de ces produits dans un cours d'eau. Enfin, nous avons conseillé nos partenaires taïwanais de l'*Environmental Protection Administration* (EPA) suite à l'échouement du *TS Taipei* sur leurs côtes.

En bref

Agenda

- ▶ **ADRIASPILLCON** du 10 au 12 mai 2016, Opatija, Croatie.
- ▶ **Brest 2016 : événement nautique** du 13 au 19 juillet 2016.
- ▶ **Sea Tech Week** du 10 au 14 octobre 2016, Quartz Congress Centre, Brest.

Formation

- ▶ du 14 au 16 mars : Constatation aérienne des pollutions en mer, 16 participants.
- ▶ du 21 au 24 mars : État-major antipollution mer, 17 participants.

Passation de direction : des invités de marque

Le 3 mars dernier, un cocktail a été organisé à l'occasion du passage de relais entre Gilbert Le Lann et Stéphane Doll à la direction du Cedre. Les 80 invités ont partagé un beau moment de convivialité empreint d'une certaine émotion. Plusieurs officiels et partenaires avaient fait le déplacement. Parmi eux : François Cuillandre - Maire de Brest, Président de Brest Métropole Océane et Président du Cedre -, Guillaume de Beauregard - Directeur adjoint du CROSS Corsen -, le VAE Emmanuel de Oliveira - Préfet maritime de l'Atlantique -, Bertrand Derennes - Président de l'Afcan Bretagne -, Antoine Dosdat - Directeur du Centre Ifremer de Brest -, le CF Inizan - commandant en second du CEPOL -, François Jacq - PDG de l'Ifremer -, l'AGAM Daniel Le Direach - Adjoint au préfet maritime chargé de l'**AEM** -, Eric Mathais - Procureur de la République de Brest -, Hervé Moulinier - Vice-président du Pôle Mer Bretagne Atlantique -, Pascal Piriou - PDG du Groupe Piriou -, Frédéric Périé - Responsable développement durable et environnement chez Total SA et Président du Comité stratégique du Cedre - et Pascal Potrel - DG des Abeilles, Groupe Bourbon. Une belle illustration du rayonnement du Cedre sur le territoire.

Congorep - Exercice de grande ampleur

Suite à l'élaboration d'un plan de lutte contre les pollutions (**OSCP**) au profit de Congorep l'année dernière, deux ingénieurs du Cedre se sont rendus à Pointe-Noire du 7 au 11 mars. Outre une sensibilisation des personnels de la filiale aux procédures et documents dédiés à la gestion d'une pollution accidentelle ainsi qu'aux stratégies de lutte envisagées dans l'OSCP, cette mission fut l'occasion pour l'équipe HSE de Congorep d'organiser avec le Cedre un exercice de grande ampleur sur une journée. Un exercice sur table dédié à la gestion de crise a ainsi été associé à un exercice de déploiement de matériels depuis un supply, impliquant à la fois des personnels du siège et de l'un des sites offshore faisant l'objet du plan de lutte.

Journée nationale des collecteurs de macrodéchets

La première Journée nationale des collecteurs de macrodéchets a eu lieu à Wimille près de Boulogne les 18 et 19 mars. Organisée par l'association Nature Libre, cette manifestation a réuni un grand nombre d'acteurs œuvrant sur la thématique macrodéchets sur les plages et en rivières : des associations (environnementales ou d'insertion) et des institutions (Direction de l'eau du Ministère chargé de l'environnement, Agence de l'eau Seine Normandie) en provenance de différentes régions littorales métropolitaines et aussi de Belgique, de Suisse et d'Angleterre. Cette journée fut l'occasion de communiquer sur les actions menées par les participants, d'échanger sur les motivations, expériences et contraintes ainsi que de préfigurer la mise en place d'un réseau national et la réitération de ces journées nationales. Le Cedre a notamment présenté les actions en cours liées à la mise en place du réseau de suivi qu'il pilote pour le compte du Ministère dans le double cadre de la Convention **OSPAR** et de la **DCSMM**.

Comité scientifique de l'estuaire de la Loire

Le 24 mars à Nantes, le Cedre a participé, en tant que membre associé, à la réunion du Comité scientifique de l'estuaire de la Loire. Ce dernier a pour mission de donner un avis sur les travaux et projets d'aménagement ou de gestion environnementale de la zone estuarienne de la Loire. Y ont été présentés : le projet de préfiguration d'une réserve nationale naturelle de l'estuaire, les opérations de dragage du lit envisagés par le Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire ainsi que les expérimentations et travaux favorisant la reconquête du lit amont présentés par Voies Navigables de France. L'opportunité pour le Cedre de renouveler son soutien aux actions menées par le **GIP Loire Estuaire**, présentées au cours de la journée, et tout particulièrement concernant le potentiel analytique et cartographique des séries à long terme de données afférentes aux caractéristiques des différents compartiments de l'estuaire. Ces dernières sont destinées à évaluer les dommages environnementaux en cas de pollution accidentelles dans la zone estuarienne et en amont de la Loire.

Visite de la société Börger

Un représentant de la société Börger est venu au Cedre le 22 mars 2016. Cette société conçoit, fabrique et commercialise des équipements de broyage, stockage et pompage, dont une gamme de pompes à lobes pouvant répondre à certains besoins lors d'opérations de lutte antipollution. Cette visite avait pour but de présenter la nouvelle gamme de pompes à lobes *Onix line* qui présente une pression de refoulement plus importante que celle des modèles précédents.

Formations au profit du PNMI

Ce mois, le Cedre a organisé deux actions de formation pratique à la demande du **PNMI**. La première s'est déroulée le 1er mars sur le thème des pollutions portuaires et a rassemblé 2 chargés de mission du PNMI et 14 représentants des 5 ports présents dans le PNMI. La seconde formation s'est tenue quant à elle les 9 et 10 mars au profit de 7 pêcheurs exerçant sur le territoire du PNMI et a bénéficié du concours du **CEPPOL** et du réseau Allegans.

J-100 pour les fêtes maritimes de Brest 2016

Du 13 au 19 juillet prochains, la recherche menée sur le territoire brestois sera à l'honneur lors des fêtes maritimes de Brest 2016. Au sein d'un espace appelé Quai des sciences, plusieurs instituts scientifiques et entreprises liés aux sciences et technologies marines se regrouperont pour traiter du thème « Océan et climats ». Le Cedre proposera différentes animations sur les nouveaux enjeux en termes de lutte contre les pollutions accidentelles des eaux. Le challenge : capter l'attention d'un public très divers et présent avant tout pour visiter des navires.

Le préjudice écologique inscrit dans le Code civil

L'inscription du préjudice écologique dans le code civil a été votée le 15 mars au soir à l'Assemblée nationale. Ce préjudice écologique est défini comme une « atteinte non négligeable aux éléments et aux fonctions des écosystèmes ainsi qu'aux bénéfices collectifs tirés par l'homme de l'environnement ». Le préjudice est donc subi par l'environnement, ce qui permet à la justice de considérer celui-ci comme une victime. C'est une victoire pour beaucoup de défenseurs de l'environnement. La notion de préjudice écologique validée en 2012 par une jurisprudence de la Cour de cassation lors du procès de l'*Erika*, est donc désormais inscrite dans la loi. De plus, « toute personne qui cause un dommage grave et durable à l'environnement est tenu de le réparer ». Cette réparation doit s'« effectuer prioritairement en nature », c'est-à-dire par une restauration du milieu aux frais de celui qui l'a dégradé. Si cette restauration est impossible, elle doit s'« effectuer par une compensation financière versée à l'État ou à un organisme désigné par lui et affectée (...) à la protection de l'environnement ».

Autre disposition importante : le délai de prescription en matière de dommages à l'environnement est porté à « trente ans à compter du jour où le titulaire de l'action (collectivités, État, **ONG...**) a connu ou aurait dû connaître la manifestation du dommage » et non plus à « trente ans à compter du fait générateur de dommages », comme cela est prévu actuellement dans le code de l'environnement.

Pollution pétrolière à Taïwan

Suite à une avarie de machine et de mauvaises conditions météo, le porte-conteneurs *TS Taipei* a heurté un récif et s'est échoué le 10, à environ deux milles de Taïwan au nord de la ville de New Taipei (district Shimen). Les 21 membres d'équipage ont été secourus et, le 24, le navire ballotté par les vagues, a commencé à se briser en deux, provoquant une fuite du carburant et polluant les côtes. La garde-côtière a aussitôt mis en place des barrages de confinement. Le pompage est en cours et devrait être terminé début avril. Des opérations de nettoyage du littoral sont effectuées par une centaine de personnes. Les autorités craignent que la pollution pétrolière ne contamine la prise d'eau de refroidissement d'une centrale nucléaire, située à proximité de la zone où s'est échoué le *TS Taipei*. Le navire transportait environ 600 conteneurs dont certains chargés de substances dangereuses. Quelques conteneurs sont tombés à l'eau et certains sont arrivés sur les plages. L'armateur a affrété plusieurs grues sur le site de l'échouage afin de les récupérer.